

FOIRE AUX QUESTIONS

Voici un répertoire de questions fréquentes des étudiant-e-s et des réponses apportées

TRAVAIL DE BACHELOR (TB)

Q. : Est-il possible de changer de thème une fois le canevas rendu ? et de question de recherche ?

R. : Oui, il est possible de changer de thème ou de question de recherche, en accord avec la personne responsable du TB.

Q. : Comment citer certains documents qui ne sont pas mentionnés par le « Guide de rédaction des travaux écrits » ?

R. : Les injonctions formelles qui n'apparaissent pas dans le guide du Département de pédagogie spécialisée sont à chercher directement auprès du site internet APA, en vérifiant de bien consulter la dernière édition.

Q. : Quelles sont les modalités d'écriture (police, grandeur, marges, interligne, etc.) ?

R. : Les modalités d'écriture sont précisées dans le Guide de rédaction des travaux écrits.

Q. : Est-il possible d'avoir un feedback écrit concernant le résultat au TB?

R. : Non, les feedbacks sont l'occasion d'un échange oral, sur rendez-vous ou par téléphone.

Q. : Où est-il possible d'imprimer et de faire relier mon TB ?

*R. : Le service Uniprint de l'Université le propose à des prix compétitifs.
<http://www.unifr.ch/dsa/fr/services/uniprint>*

STAGE INTERMEDIAIRE

Q. : Est-il possible de compter comme stage intermédiaire une activité bénévole ?

R. : Oui, il est possible d'effectuer un stage intermédiaire sans être rémunéré-e.

Q. : Dans quel type de structure est-il possible d'effectuer un stage intermédiaire ?

R. : Il est possible de travailler dans diverses structures accueillant diverses populations, avec ou sans handicap : crèches, écoles, camps, colonies, associations, institutions, lieux de vie, foyers, passeport vacances, activités sportives, familles nécessitant un soutien à domicile, etc.

Q. : Les 10 jours de stage intermédiaire doivent-ils être consécutifs?

R. : Non, il est possible de faire son stage intermédiaire sur plusieurs weekends, ou sur plusieurs semaines (par exemple : 1 journée de stage hebdomadaire sur 10 semaines).

Q. : Est-il possible de réaliser le stage intermédiaire à un autre moment que durant le premier inter-semestre d'été ?

R. : Non, le stage intermédiaire doit être effectué durant l'intersemestre entre la première et la deuxième année d'études.

Q. : Est-il possible de comptabiliser des heures de nuit (des veilles actives ou passives) ?

R. : Avec les minimas des 10 jours et des 90h, cela indique qu'il n'est pas possible de compter plus que 9 heures par jour. Ces 9 heures sont pensées comme du temps actif, en interaction directe avec les personnes. Les heures de veille ne comptent ainsi pas.

Q. : Comment faire s'il y a des jours fériés dans les 10 jours prévus ?

R. : Les jours fériés doivent être remplacés par des jours supplémentaires. Il faut pouvoir effectuer au moins 10 jours de travail.

STAGE FINAL

Q. : Le stage final peut-il être effectué à un pourcentage réduit ?

R. : Oui, il est possible d'effectuer un stage à un pourcentage réduit (si possible pas en-deçà de 60%), pour autant que les deux minimas soient atteints (900 heures/30 semaines).

Q. : Quelle est la durée du stage ?

R. : 30 semaines effectives et 900 heures effectives comptabilisés sur une base de 5 semaines de vacances annuelles et 42 heures de travail par semaine.

Q. : Quelle certification est nécessaire pour le suivi par la personne praticienne formatrice?

R. : La certification de praticien-ne formateur-trice n'est pas nécessaire, mais l'encadrement doit être assuré par une personne détentrice d'un diplôme en pédagogie spécialisée ou en éducation spécialisée.

Q. : Est-ce que mon·ma PF doit travailler sur le même groupe que moi ?

R. : C'est conseillé. Selon la constellation de l'institution, cela peut se justifier. Nous conseillons de prendre contact avec l'équipe PCC_EdSp si l'institution ne peut pas faire autrement.

Q. : En cas de perte du login pour Moodle, que faire ?

R. : Il faut cliquer sur l'onglet « login perdu » et suivre les instructions.

Q. : Quels sont les délais pour débiter un stage final ?

R. : Le stage final est comptabilisé à partir du 5^{ème} semestre administratif, soit dès le 1er août.

Q. : Comment faire si je n'ai pas les informations nécessaires pour déposer la demande de stage sur Moodle comme demandé ? (PF, contrat signé, ...)

R. : Il faut déposer la demande incomplète sur Moodle en mettant une note pour avertir de ce blocage administratif. Le stage est considéré comme non-accepté tant que toutes les conditions ne sont pas remplies.

Auto-observation en milieu clinique

Q. : En quoi consiste cette unité d'enseignement ?

R. : Il s'agit d'effectuer une auto-observation et une analyse selon des critères préalablement choisis et finalement analysés par le biais d'une séquence vidéo durant un entretien ou une réunion.

Q. : L'extrait vidéo doit-il comporter 5 minutes consécutives d'entretien ?

R. : Oui, les 5 minutes doivent être consécutives et non coupées.

Q. : Dans quel format la vidéo doit être déposée?

R. : En format Mp4. Attention les logiciels en version de démonstration qui impliquent des surimpressions sur les images ne sont pas adaptés.

Q. : Le suivi des entretiens cliniques est-il assuré par la même personne que le suivi de stage ?

R. : Le suivi des entretiens cliniques est assuré par l'équipe PCC/EdSp indépendamment du suivi de stage.

Q. : Un feed-back sera-t-il fourni suite à la correction de l'entretien clinique ?

R. : Oui. Les étudiant·e·s sont invité·e·s pour un feed-back formatif s'ils le souhaitent.

Q. : Quels sont les délais de dépôt ?

R. : Les étapes de cette unité d'enseignement et les délais sont spécifiés sur la page Moodle. Ils doivent être strictement respectés pour que l'UE soit validée.

Q. : Est-il possible de faire un entretien avec ma PF ou avec une personne accompagnée?

R. : Oui, pour autant que l'entretien soit dirigé dans un cadre professionnel et que les personnes filmées aient donné leur accord explicite.

**Q. : Une mauvaise qualité de vidéo peut-elle faire l'objet d'un échec à l'Unité d'Enseignement ?
(mauvais son, mauvais angle de vue ne permettant pas de faire les observations nécessaires, contrejour, ...)**

R. : Oui.

Q. : Dois-je étayer mes observations avec des références théoriques

R. : Oui, cela est nécessaire afin d'apporter une certaine pertinence à l'analyse.

EXAMEN FINAL

Q. : Comment et quand les dates exactes de l'examen final seront-elles communiquées ?

R. : Un message électronique avec la date, l'horaire et la salle d'examen sera envoyé aux étudiant-e-s inscrit-e-s à l'examen :

- Pour la session de mai/juin : les dates exactes sont généralement communiquées durant la 1^{ère} semaine de mai.

- Pour la session de septembre : les dates exactes sont généralement communiquées durant la 1^{ère} semaine de septembre

Q. : Quelles sont les conséquences d'un échec ?

R. : Les conséquences d'un échec sont discutées lors d'un entretien bilatéral entre l'étudiant-e et la personne référente de la section PCC/EdSp. Selon la cause de l'échec, différents scénarios sont possibles : refaire la présentation orale, amener certaines modifications au projet puis refaire la présentation orale, ou recommencer un nouveau projet (en lien à une nouvelle pratique de terrain) et refaire une présentation orale.

Q. : Si un nouveau projet doit être mis en place après un échec, le stage doit-il également être répété ?

R. : Si le stage final a été validé, il n'est pas nécessaire de refaire un stage. Par contre, il est nécessaire de trouver un terrain pour recommencer un nouveau projet pédagogique. Cela peut se faire en lien à un nouveau poste de travail ou en retournant de façon régulière sur un ancien lieu de stage. Il est aussi possible de recommencer un stage, mais celui-ci ne sera alors pas évalué par la section PCC/EdSp.

Q. : Quelle différence entre stage final, pratique du projet pédagogique et examen final ? Quelle validation et par qui ?

R. : Le stage final est validé par l'institution dans laquelle le-la stagiaire est engagé-e, en particulier par la personne responsable du suivi de stage sur le terrain (praticien-ne formateur-trice –PF-), à l'aide du formulaire d'évaluations intermédiaire et finale présent sur Moodle. En cas d'échec du stage, une prolongation de stage ou un nouveau stage peuvent être proposés, en fonction de la raison de l'échec. Pour la pratique du projet pédagogique, il s'agit de l'élaboration d'un projet pédagogique dans le cadre du stage. Le projet est validé par le-la collaborateur-trice de la section PCC/EdSp (interne ou externe)

au travers des commentaires reçus lors de vos envois des différentes étapes du processus. Quant à l'examen final, il s'agit de la présentation orale (et écrite avec un support Powerpoint) du projet pédagogique élaboré sur le lieu de stage, et de sa défense (30 minutes de présentation et 30 minutes de réponses aux questions) en présence de deux examinateurs : la personne référente de la section PCC/EdSp et une autre personne collaboratrice de la section. Le-la PF ne peut pas être présent-e durant l'examen final. L'évaluation porte sur la qualité méthodologique du projet (étapes), sa construction pertinente et éthique, ainsi que sur la présentation elle-même.

Q. : Est-il possible de faire en sorte que la date de l'examen final ne tombe pas durant une semaine de camp qui se déroule dans le cadre du lieu de stage ?

R. : En règle générale, les impératifs liés au travail sur le lieu de stage peuvent être pris en compte. Si un camp est organisé durant la période d'examen, l'étudiant-e peut en informer le responsable de la section PCC/EdSp. Il n'est cependant pas possible de tenir compte d'autres impératifs d'ordre personnel pour déplacer une date d'examen.